

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0169

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2015
L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 septembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE (arrivée à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h39, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ (arrivé à 20h57 pendant l'examen du point n°5 de l'ordre du jour), M. TEBALDINI, M. KAPLAN.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur SANCHEZ	qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET
Madame JULIAN	qui a donné pouvoir à Madame COLLETTE
Monsieur CALAMITA	qui a donné pouvoir à Madame NATALE
Monsieur KRZEWSKI	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ (à compter du point n°5)
Madame BOUHENNI	qui a donné pouvoir à Monsieur DIOGO
Madame KRA	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN (à compter du point n°5)

ABSENTE : Madame PELLICIOLI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Claudine ROTOMBE

Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 20h39 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.
Arrivée de Madame CAMARA NDOMBELE à 20h40 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.
Arrivée de Monsieur DRAME à 20h57 pendant l'examen du point n°5 de l'ordre du jour.
Sortie de Monsieur TEBALDINI à 21h14 pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour

Point n° 5 : Rapport d'activité et compte administratif de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée pour l'année 2014

- suite DEL2015_

0 1 6 9

portant sur le Rapport d'activité et Compte Administratif de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée pour l'année 2014

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation pour le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), d'adresser au Maire de chaque commune membre, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, dont la communication doit être faite par le maire au conseil municipal en séance publique,

CONSIDERANT que, conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée a transmis à la commune de Noisiel son compte administratif 2014 ainsi que son rapport d'activité au titre de l'année 2014, présentés en Conseil Communautaire le 25 juin 2015,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 7 septembre 2015,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick RATOUCHE, Conseiller Municipal et Vice-Président chargé des Finances et des Marchés Publics auprès de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE du Compte Administratif ainsi que du Rapport d'Activité de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée pour l'année 2014.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	29 SEP. 2015
Publié le	29 SEP. 2015